

**ARRÊTÉ DE LA MAIRE**

N° 2025-091

Nos réf : SR/HT/HG

La Maire de la Commune de Bavans,**Vu** les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** le Code de la Voirie Routière,**Vu** le Code de la Route, article R.411-26,**Vu** le Code Pénal, article R. 610-5,**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et les textes subséquents le modifiant et le complétant,**Vu** la demande de la direction des routes, des infrastructures et des transports du Département en date du 16 septembre 2025,**Considérant** que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de régler la circulation et le stationnement.**ARRÊTE****Article 1 :** Le STA (Services Territoriaux d'Aménagement) de Montbéliard réalisera une intervention sur les revêtements de chaussée en enrobée au niveau du 09 rue des Cerisiers à Bavans.**Article 2 :** Pendant la durée des travaux programmés le 18/09/2025, la circulation sera alternée manuellement. A l'endroit des travaux, des restrictions sur section courante et l'empiètement sur la chaussée seront autorisées. La vitesse sera limitée à 30km/h et à l'endroit du chantier le stationnement sera interdit. La circulation des piétons devra être aménagée afin d'assurer leur sécurité par tous les moyens nécessaires (changement de trottoir).**Article 3 :** Le STA de Montbéliard mettra en place une signalisation adaptée pour maintenir la sécurité de l'ensemble des usagers (automobilistes, cyclistes, piétons). Cette signalisation devra être conforme à la réglementation en vigueur sur la signalisation provisoire en cas de travaux en agglomération. Le nettoyage de la chaussée sera fait dès qu'il s'avérera nécessaire.**Article 4 :** Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.**Article 5 :** La Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans, le responsable des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bavans, le 16 septembre 2025

Notifié à l'intéressé le : 16 septembre 2025
Publié sur site internet le : 16 septembre 2025Madame la Maire
Sophie RADREAUMairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS
Tél. 03 81 96 26 21E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr